

## **SALAIRES : OUI** **Intéressement : NON !**

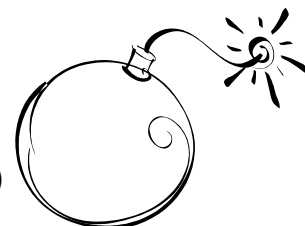
FORCE OUVRIERE, revendique des Augmentations Générales de Salaire qui permettent :



- ✓ L'amélioration du pouvoir d'achat,
- ✓ La pérennité des mesures,
- ✓ De s'appliquer à l'ensemble des cheminots : actifs, retraités et contractuels,
- ✓ D'alimenter nos Caisses de Prévoyance et de Retraites.

FORCE OUVRIERE, s'oppose à leur substitution progressive par l'« intéressement » qui est :

- Aléatoire,
- Éphémère,
- Discriminant, (en particulier pour les retraités et pensionnées)
- Exempté des cotisations patronales de protection sociale.



**Alors que la Direction ne versera rien cette année aux cheminots au titre de « l'intéressement » les négociations ont permis d'obtenir un accord salarial qui, bien qu'il ne comble qu'en partie les pertes accumulées depuis 1999, est néanmoins supérieur à l'augmentation des prix prévue en 2006.**


**FORCE OUVRIERE a décidé :**

**→ De signer l'accord salarial 2006**  
**→ De proposer d'ores et déjà, la dénonciation de l'accord d'intéressement 2006 -2008 aux fédérations non-signataires.**

**FORCE OUVRIERE tient à poursuivre en 2007, 2008 ... de véritables négociations portant sur l'augmentation générale des salaires, sans que la masse salariale ne soit amputée par avance de « l'Intéressement ».**

# Jugez vous-mêmes...

**Depuis 1994** (dernier accord signé par FO), **les négociations ont permis d'obtenir une augmentation de la valeur du point, supérieure à l'évolution prévue des prix.**

<b>Prévisions d'évolution des prix 2006</b> (en niveau)	<b>+ 1,5 %</b>	
<b>Evolution de la valeur du point 2006</b> (en niveau)	<b>+ 1,8 %</b>	

Cela constitue un début de rattrapage de 0,3 % du pouvoir d'achat perdu depuis 1999, année de l'accord 35 Heures.

● **La valeur moyenne de la prime de travail est augmentée de 10 € mensuellement à partir du 1er juillet 2006** (soit un coût de 41 M€ à comparer aux 27 M€ de l'intéressement 2004).

Cette mesure sera transposée pour les personnels roulants : dans les primes accessoires entrant dans le calcul de la prime garantie pour les agents de conduite et sur l'élément d'accompagnement (PA) de la prime de travail pour les agents du service des trains.

***Contrairement à l'intéressement, ces augmentations (valeur du point et prime de travail) permettent le financement des Caisses de Prévoyance et de Retraites.***

## **Variation de salaire entre le 31/12/2005 et le 01/10/ 2006 (+ 1,8 %)**

Valeur du point au 31/12/2005 : 5,1218 €  
Valeur du point au 01/10/2006 : 5,2139 €      soit + 0,0921 €



Exemple :

**Pour un agent à B 2 9 (coef . 242,5) au 7<sup>ème</sup> échelon**

Traitement	+25,45 € par mois
Indemnité de résidence zone 3	+0,38 € par mois
Prime de travail	+10 € par mois (en moyenne mensuelle)
soit en brut	+ 35,73 € par mois
<b>en net*</b>	<b>+ 29,65 € par mois</b>

\* Cotisations CP CR : 2,85€ - CSG, CRDS, cotisation solidarité : 3,21 €

## Mesures bas salaires

A compter du 1<sup>er</sup> mai 2006, plus aucun cheminot ne touchera une rémunération inférieure au SMIC. Ainsi les coefficients hiérarchiques des plus basses rémunérations (positions 2 à 8) sont relevées, cette mesure est bien sûr transposée pour le personnel contractuel. Ce n'est pas moins de 29 000 cheminots, qui sont concernés.

En cas d'une augmentation importante du SMIC légal au 1<sup>er</sup> juillet 2006, la direction s'est engagée à prendre des dispositions complémentaires pour pérenniser cette mesure.

## Taux d'Indemnité

Indemnités d'astreinte : alignement des taux des qualifications A et B sur ceux des qualifications C à H (15 000 agents sont concernés) soit :

Taux a (pendant repos journalier) passe de 15,14 € à **17,22 €** /jour

Taux b (pendant RP, RU, férié chômé,...) passe de 74,57 € à **85,23 €** /jour

Indemnité exceptionnelle de changement de résidence :

Alignement des taux des qualifications A, B et TA sur ceux des qualifications C à H et TB soit :

- ✓ Célibataire sans charge, veuf, divorcé passe de 1 688,15 € à **2 524,03 €**
- ✓ Agent marié ou seul avec enfant (s) à charge passe de 2630,56 € à **3 474,64 €**

## Mesures concernant les Retraités

Les retraités bénéficieront, comme les actifs :

- Des augmentations générales ;
- De la majoration de la prime de travail ;
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, (*FO a réclamé sans succès que cette mesure ait lieu en 2006*) intégration d'un ½ point d'indemnité de résidence au traitement, soit une augmentation de **leur pension de 0,47 %**.



Le *minimum de pension* est relevé de 2 points au 1<sup>er</sup> octobre 2006 soit :

- ✓ **+ 34,35 € net par trimestre** (retraités non imposables) ;
- ✓ **+ 33,24 € net par trimestre** (retraités imposables).

L'ensemble de ces mesures est significatif de la forte volonté de la Fédération FO des Cheminots de privilégier l'amélioration du pouvoir d'achat par l'augmentation générale des salaires.

C'est bien entendu tout le contraire de l'accord intéressement, des GEXCI et GIR, qui outre d'être aléatoires, excluent les retraités, affaiblissent le financement de la protection sociale, remettent en cause les garanties statutaires et créent une rémunération liée aux résultats de l'entreprise.

**En reposant l'intéressement sur l'excédent brut d'exploitation (EBE) on rend cogestionnaires les cheminots des suppressions d'emploi, de l'abandon du service public. On met à mal les futures négociations salariales.**

C'est pourquoi **Force Ouvrière** s'est adressée aux Fédérations de cheminots pour leur proposer de dénoncer à nouveau l'intéressement.

#### **COURRIER ADRESSE AUX FEDERATIONS CGT - SUD Rail – UNSA - FGAAC**

EF/SD/N°259



Paris, le 21 juin 2006

Objet : Accord sur l'intéressement

Chers Camarades,

Par courrier du 07 octobre 2005, nous nous sommes adressés aux signataires de l'accord sur l'intéressement pour leur faire part de notre droit d'opposition en conformité avec l'article L.132-2-2 du Code du Travail.

Malgré cette dénonciation, la direction a annoncé très rapidement son désir de proposer un nouvel accord, portant sur les résultats de l'entreprise des années 2006-2008.

Au cours des rencontres interfédérales des 03 et 07 mai 2006, après avoir échangé nos analyses sur le nouvel accord, nous avons tous conclu que celui-ci n'était pas acceptable et ne correspondait pas à nos revendications en matière de rémunération.

Cette analyse, nous a conduit lors de la table ronde intéressement du 11 mai 2006, à faire une déclaration et un communiqué de presse commun dénonçant les méfaits de l'intéressement tant en terme de suppression d'emplois, de dégradation des conditions de travail ainsi que la mise à mal du pouvoir d'achat des retraités et du financement de nos Caisses de Prévoyance et de Retraites.

C'est pourquoi nous vous proposons, comme en 2005, de nous associer pour faire valoir notre droit d'opposition sur l'accord d'intéressement 2006-2008.

Dans l'attente, veuillez recevoir nos amitiés syndicalistes.

Eric FALEMPIN  
Secrétaire Général

22/06/06

**Retrouver l'actualité sur [www.fo-cheminots.com](http://www.fo-cheminots.com)**